



NATION
huronne-wendat

Wendake, le 23 avril 2020

- AVIS À LA POPULATION - BRIS DE DÉNEIGEMENT

Kwe,

Il est maintenant venu le moment pour les résidents ayant subi des bris suite aux interventions de déneigement de les faire connaître, le plus tôt possible, au Conseil de la Nation huronne-wendat.

Pour déclarer un bris, vous devez communiquer auprès de la réception du CNHW par téléphone au : 418-843-3767 ou bien par courriel à l'adresse suivante : katherine.bouchard@cnhw.qc.ca.

Vous devez faire parvenir votre réclamation avant le 15 mai 2020. Les demandes reçues après cette date ne seront pas traitées.

Nous vous remercions de votre collaboration!

Jean-Philippe Vincent
Directeur
Gestion des immeubles, Infrastructures et Projets majeurs